# Commune de FRANCHELEINS

**Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal**
**Du jeudi 7 avril 2022 à 20h30**

-+-+-+-+-

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de FRANCHELEINS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de M. LUX, maire.

Présents : Mme CHAUVOT Stéphanie, M. DEROCHE Christophe, M. Hervé DESTHIEUX, Mme FANGET Laure, M. GUIDE Julien, Mme Lauriane HYVERNAT, Mme JOURDAN Sylvie (pouvoir de M. NOTIN), M. LUCENET Thierry (pouvoir de Mme FARFOUILLON), M. LUX Jean-Michel, Mme MARCHE Nathalie, M. MOLLARD Philippe, Mme MOUCHETTE Sabrina (pouvoir de M. VIVIEN-MAGNIEN), M. Sébastien MOYNE, Mme PERRILLAT MANDRY Monique, M. ROLLET Mathieu,
Excusés : Mme FARFOUILLON Brigitte (pouvoir à M. LUCENET), Mme JOUBERT Marie, M. NOTIN Guillaume (pouvoir à Mme JOURDAN), M. VIVIEN-MAGNIEN Johan (pouvoir à Mme MOUCHETTE).

Mme Lauriane HYVERNAT est désignée comme secrétaire de séance.

-+-+-+-+-

## Approbation du précédent compte-rendu

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du précédent conseil. Il est donc approuvé à l'unanimité.

## Vote du compte de gestion 2021, budget principal

Après avoir procédé à la présentation du compte de gestion du budget principal 2021 établit par Mme la Trésorière de Chatillon, et après avoir constaté que celui-ci est en concordance avec la comptabilité de la commune, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- APPROUVE le compte de gestion 2021 du budget principal.

## Vote du compte de gestion 2021, budget Auberge de l'Appéum

Après avoir procédé à la présentation du compte de gestion du budget Auberge de l'Appéum 2021 établi par Mme la Trésorière de Chatillon, et après avoir constaté que celui-ci est en concordance avec la comptabilité de la commune, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- APPROUVE le compte de gestion 2021 du budget Auberge de l'Appéum.

## Vote du compte administratif 2021, budget principal

Le conseil municipal élit M. Thierry LUCENET, 1er adjoint, comme président de séance pour le vote des comptes administratifs.

M. Thierry LUCENET présente au conseil le compte administratif 2021 du budget principal, établi par M. Jean-Michel LUX, maire.
M. Jean-Michel LUX, maire, sort de la salle pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Thierry LUCENET, vote, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, le compte administratif 2021 du budget principal et arrête ainsi les comptes :

| Libéllés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| **Résultats reportés** | Déficit | Excédent | Déficit | Excédent | Déficit | Excédent |
| | | **28 505,62 €** | | **197 968,08 €** | | **226 473,70 €** |
| Exercice | 536 266,17 € | 492 954,17 € | 631 859,15 € | 734 967,92 € | 1 168 125,32 € | 1 227 922,09 € |
| **TOTAUX** | **536 266,17 €** | **521 459,79 €** | **631 859,15 €** | **932 936,00 €** | **1 168 125,32 €** | **1 454 395,79 €** |
| **Résultats de clotûre** | **Déficit** | **Excédent** | **Déficit** | **Excédent** | **Déficit** | **Excédent** |
| | 14 806,38 € | | | **301 076,85 €** | | **286 270,47 €** |
| Restes à réaliser | 46 731,00 € | 24 725,00 € | | | 46 731,00 € | 24 725,00 € |
| TOTAUX CUMULES | 582 997,17 € | 546 184,79 € | 631 859,15 € | 932 936,00 € | 1 214 856,32 € | 1 479 120,79 € |
| **RESULTATS DEFINITIFS** | **Déficit** | **Excédent** | **Déficit** | **Excédent** | **Déficit** | **Excédent** |
| | **36 812,38 €** | | | **301 076,85 €** | | **264 264,47 €** |

## Vote du compte administratif 2021, budget Auberge de l'Appéum

M. Thierry LUCENET présente au conseil le compte administratif 2021 du budget Auberge de l'Appéum, établi par M. Jean-Michel LUX, maire.
M. Jean-Michel LUX, maire, sort de la salle pour le vote du compte administratif.
Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Thierry LUCENET, vote, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, le compte administratif 2021 du budget Auberge de l'Appéum et arrête ainsi les comptes :

| Libéllés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| **Résultats reportés** | Déficit | Excédent | Déficit | Excédent | Déficit | Excédent |
| | | | | **22 225,94 €** | | **22 225,94 €** |
| Exercice | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 5 711,04 € | 0,00 € | 5 711,04 € |
| **TOTAUX** | **0,00 €** | **0,00 €** | **0,00 €** | **27 936,98 €** | **0,00 €** | **27 936,98 €** |
| **Résultats de clotûre** | **Déficit** | **Excédent** | **Déficit** | **Excédent** | **Déficit** | **Excédent** |
| | | **0,00 €** | | **27 936,98 €** | | **27 936,98 €** |
| Restes à réaliser | 0,00 € | | | | 0,00 € | |
| TOTAUX CUMULES | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 27 936,98 € | 0,00 € | 27 936,98 € |
| **RESULTATS DEFINITIFS** | **Déficit** | **Excédent** | **Déficit** | **Excédent** | **Déficit** | **Excédent** |
| | **0,00 €** | | | **27 936,98 €** | | **27 936,98 €** |

## Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2021

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif 2021 fait apparaitre en fonctionnement un excédent de clôture de 301 076.85 €
Constatant que le compte administratif fait apparaitre en investissement un résultat de clôture de -14 806.38 € et que le solde des restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 22 006.00 €,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :
- Affectation de l'excédent de fonctionnement en réserves d'investissement au compte de recettes 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 36 812.38 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte de recettes 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 264 264.47€
- Report du déficit d'investissement au compte de dépenses 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 14 806.38€

## Affectation du résultat de fonctionnement du budget Auberge de l'Appéum de l'exercice 2021

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif fait apparaitre en fonctionnement un excédent de clôture de 27 936.98 €
Constatant que le compte administratif fait apparaitre en investissement un résultat de clôture nul et qu'il n'y a pas de restes à réaliser,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :
- Affectation de l'excédent de fonctionnement en réserves d'investissement au compte de recettes 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 00.00 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte de recettes 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 27 936.98 €
- Report de l'excédent d'investissement au compte de recettes 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 00.00 €

## Vote des taux d'imposition 2022

Après avoir communiqué à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2022 transmis par la Trésorerie Générale de l'Ain, établi sur la base des taux votés en 2021, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas modifier ces taux. En effet, les bases augmentant, nos recettes augmentent mécaniquement. Augmenter d'un point ne monterait nos ressources que de 14000€, ce qui n'est pas très significatif. C'est pour cela que la commission propose de ne pas augmenter les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- FIXE les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :
    - Taxe foncière sur bâti : 27,14 %
    - Taxe foncière sur non bâti : 25.18 %

## Vote du budget primitif 2022, budget principal

Après la présentation du budget primitif 2022 de la commune, préparé par la commission Finances, qui s'équilibre comme suit, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

Section de fonctionnement
Dépenses : 1 011 444.47 € Recettes : 1 011 444.47 €

Section d'investissement
Dépenses : 956 831.38 € Recettes : 956 831.38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- APPROUVE le budget primitif 2022 de la commune.

## Vote du budget primitif 2022, budget Auberge de l'Appéum

Après la présentation du budget primitif 2022 de l'Auberge de l'Appéum, préparé par la commission Finances, qui s'équilibre comme suit, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

Section de fonctionnement
Dépenses : 32 470.70 € Recettes : 32 470.70 €

Section d'investissement

Dépenses : 2 469.70€ Recettes : 2 469.70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- APPROUVE le budget primitif 2022 de l'Auberge de l'Appéum.

## Massif RD27

Mme CHAUVOT expose le projet de la commission fleurissement consistant à refaire le massif de la RD27, au croisement avec Montmerle, avec un olivier, des enrochements blancs et de couleur. La pelouse sera refaite également.
Plusieurs propositions ont été examinées et le choix de la commission se porte sur l'entreprise FOURNIER, pour un montant global de 4932,67HT €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- D'attribuer la réalisation du massif de la RD27 à l'entreprise pour un montant de 4932,67HT€,
- De donner mandat au Maire pour la signature de ce devis.

## Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

Depuis le dernier conseil municipal, et jusqu'au 31/03/2022, des lignes de trésorerie ont été réalisées pour un montant global de 17 408.77€.

## Rapport des commissions.

- **Urbanisme et cimetière**
  M. ROLLET : pour le cimetière, rien à signaler pour le moment. En urbanisme sur le premier trimestre, il y a eu 35 demandes dont 2 DIA, 11 CU, 1 PC (impasse des Tuiliers) et 19 DP. Révision PLU : la première réunion a eu lieu le 17 mars. Une visite de la commune est prévue mercredi prochain avec l'urbaniste. Il produira ensuite un diagnostic du territoire. Mercredi dernier, une réunion du SCOT s'est tenue pour le vote des budgets. Le SCOT sera présent mercredi prochain pour la réunion PLU.
  Des numérotations ont été faites samedi 19 mars sur les routes récemment nommées. Il reste des nommages à faire. Il reste à déterminer le type de plaque et de fixations pour l'implantation des noms de rues. Monique demande si les administrés peuvent s'impliquer dans la révision de ce PLU : la procédure le prévoit effectivement, sous la forme de réunion publique, de registre tenu en mairie et d'une enquête publique.

- **Bâtiments.**
  M. DEROCHE Christophe : les tarifs des devis 2021 pour les luminaires cantine et blocs sécurité de la mairie sont maintenus. Des devis contradictoires vont néanmoins être demandés pour la salle polyvalente, afin de s'assurer de leur cohérence et trouver éventuellement une offre mieux disante qualitativement identique.
  La société d'alarme est venue pour faire un devis complémentaire pour la mairie et les annexes. Pour information, le local technique de la commune de Guereins a été cambriolé la nuit dernière. Salle des fêtes : le carrelage dans la cuisine est boursouflé à deux endroits. 13 vitres sont impactées dont deux très dégradées. Une surveillance plus régulière serait souhaitable. Un graffiti sculpté est apparu sur le crépi du local.
  Des devis ont été demandés pour réparer les angles de l'entrée du local, dégradés.

- **Voirie et chemins.**
  M. LUCENET Thierry : rien de particulier, les gros chantiers vont pouvoir démarrer avec le vote de ce soir.

- **Scolaire et Jeunesse.**
  Mme MOUCHETTE Sabrina :
  Scolaire : nous allons avoir les propositions pour le nom de l'école la semaine prochaine. Il sera plutôt peint sur la façade de l'école. Le parc à vélo devrait être peint pendant les vacances, avec

la participation des enfants qui le souhaitent (10 maximum, en deux groupes). Du côté de nos agents du périscolaire, il y a eu beaucoup de cas de Covid et nous devrions voir la fin des arrêts dans les semaines à venir. Un vidéoprojecteur de l'école donne des signes de faiblesse. Mme BISIGNANO propose environ 2000 livres pour la future bibliothèque.
Les jeux : le tourniquet était fortement abîmé et nécessitait une intervention régulière. La pièce est arrivée et le tourniquet devrait être réparé demain matin.
Jeunesse : réunion prévue le 16 avril, mais pour la dernière, il n'y avait qu'un jeune. Cette date a été proposée par les jeunes, mais peu de membres de la commission peuvent être présents.

- **Communication fleurissement**
  Mme CHAUVOT Stéphanie : rien à signaler pour le moment, le vote du budget va permettre d'avancer sur les projets.

## Questions diverses.

- M. le Maire demande à revoir le planning des élections. Il est finalisé ce soir.
- M. le Maire souhaite des volontaires pour l'installation du bureau de vote demain après-midi, en raison de l'absence de l'un de nos agents.
- M. le Maire fait part du courrier d'un administré qui se plaint des incivilités de la part des utilisateurs des jeux à disposition sur le terrain communal. Des personnes, enfants mais également adultes, urinent fréquemment sur les grillages des riverains, entrainant des nuisances bien compréhensibles. La remise en service des toilettes pose problème vu la vitesse de dégradation constatée. Le conseil va réfléchir à une solution mais souhaite faire appel au civisme et à la correction de chacun.
- Le CCAS s'est réuni le mois dernier : des colis ont été reçus pour les Ukrainiens et le conseil du CCAS a décidé d'un don de 1000 € en produits pharmaceutiques et d'hygiène de première nécessité, lait maternisé et autres produits pour bébés. Les personnes qui souhaitent héberger des réfugiés doivent se signaler auprès de la préfecture.
- Le CCAS se réunit jeudi 14 avril à 19h, la commission scolaire va donc décaler sa réunion à 20h.
- Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 5 mai 2022 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h15.

Le maire
J.M. LUX

La secrétaire
L. HYVERNAT

MAIRIE DE FRANCHELEINS (AIN)